



Achat vehicule occasion avec un ct de plus de 6 mois

Par **FannyG**, le **27/07/2009** à **16:18**

Bonjour,
J'ai acheté un véhicule d'occasion et je me suis rendue compte quelques jours après que le contrôle technique ne datait pas de moins de 6 mois. Cependant, le vendeur a barré la carte grise en indiquant "vendue dans l'état".
Puis-je entreprendre une action contre lui?
Merci d'avance de votre aide.

Par **augustin**, le **28/07/2009** à **20:14**

La rubrique n'est pas la bonne mais bon...
Un véhicule d'occasion est toujours "vendu dans l'état". Cette mention sur la CG n'a aucune valeur juridique.
Quand au contrôle technique, il vous appartenait de vérifier lors de la transaction si ce dernier était toujours valable pour permettre le changement de CG. Il ne peut s'agir d'un vice caché.
Vous êtes bon pour repasser un CT, ça vous coûtera moins cher qu'une action contre votre vendeur.